

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
--------------------------------	--	--

Le Bureau Syndical légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est assemblé le 11 septembre 2023, au 1 rue des paveurs 91000 EVRY COURCOURONNES, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN.

Nombre de membres du bureau en exercice : 33

Présents : BERTOL Gino, BORTOLI Jacky, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS), DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, FOURNIER Pascal, GRILLON Eric (EPT GOSB), LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, NOEL Michel, PIGEON Marie France, PROT Pierre, ROUSSET Laurent, SHEPS Ariel, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : GONZALES Didier (donne pouvoir à Xavier DUGOIN), NEDELEC Gaëlle (donne pouvoir à Kim DELMOTTE)

Absents excusés : BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), CASTAINGS Laurence (CAPS), CORRE Daniel DAMIATI Michaël, DURANTON Marianne, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France PIGEON est désignée secrétaire de séance,

OBJET : MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE, DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES DU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SMOYS

Le Bureau Syndical,

Vu la délibération n°2023-46 du comité syndical du 26 avril 2023 portant délégation d'attribution du comité syndical au bureau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique

Vu le code de l'énergie

Considérant que le SMOYS a lancé un marché pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés du groupement de commande du SMOYS pour lequel le syndicat a reçu deux offres conformes avec les requises.

Vu la délibération 2022-48 du 20 septembre 2022 relative au marché pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés du groupement de commande du SMOYS

Considérant qu'en 2023, le SMOYS lance deux nouveaux marchés subséquents, un pour l'électricité et un pour le gaz.

Considérant que le marché subséquent électricité englobe un périmètre de 17 communes et le marché gaz un périmètre de 13 communes et que pour permettre au SMOYS d'aller au bout de la procédure de marché, et conformément aux délégations accordés par le Comité syndical, il est proposé aux membres du bureau d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés subséquents liés à l'accord cadre pour la pour la

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés du groupement d'agglomération de SMOYS.

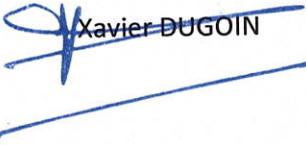
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à signer l'ensemble des documents afférents aux marchés subséquents de l'accord cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés du groupement de commande du SMOYS de 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

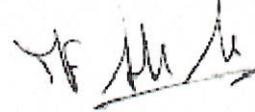
Vote UNANIMITE	
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Le Président


Xavier DUGOIN

Le secrétaire de séance

Marie-France PIGEON



La délibération est adoptée.

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité